



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 OCTOBRE 2010 A 19h30**

Réf : CM 2010/06

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Sylvie MATHIEU et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Henri NIGAY, Pascal BERNARD conseillers délégués ;

Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT, Catherine POMPORT, Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Marie-Thérèse GIROUD et Louis CHAPUIS conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Andrée MERCIER a donné procuration à Georges REBOUX, Serge PALMIER à Pascal BERNARD, Sylvie DELOBELLE à Sylvie MATHIEU, Yves TROUILLEUX à Frédéric VOURIOT, Mireille LEBON à Denise FAFOURNOUX, Maryline ROCHE à Jean-Pierre TAITE, Annie PASCAL à Marie-Thérèse GIROUX et Marie-Claude ROCHETTE à Mady BONNEFOND.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Denise FAFOURNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 29                      Présents : 21

Date de la convocation : 18 octobre 2010

Date d'affichage du procès-verbal : 2 novembre 2010

Le procès verbal de la séance du lundi 20 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre dernier, Benoît GARDET avait demandé le coût de la location pour le local anciennement DESPINASSE, Monsieur le Maire indique que la location exacte est de 1 200.00 € par trimestre soit 400.00 € par mois et non 600.00 € par mois comme il l'avait indiqué à tort lors du dernier Conseil Municipal.

Il est expliqué à l'ensemble des conseillers municipaux que suite au décret n°2010-783 du 8 juillet 2010 et de la circulaire préfectorale du 22 juillet dernier ayant pour objet de réformer le régime juridique applicable à la tenue des registres communaux pour assurer la bonne conservation des documents, dorénavant un tableau des délibérations devra être signé à la fin de chaque Conseil Municipal. Monsieur GARDET demande à ce que ce tableau des délibérations soit annexé à chaque procès-verbal.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux :

- de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant les zones de préemptions pour les ZPENS pour un complément d'information ;
- de mettre à l'ordre du jour une question pour l'ouverture d'une classe à l'école maternelle du 8 Mai à la demande du groupe Agir Ensemble Un Engagement Durable sachant que suite à la manifestation de jeudi dernier Monsieur le Maire souhaitait également aborder ce point.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux modifications à l'ordre du jour initial.

## I. Urbanisme – Patrimoine

### 1. Transfert des voies et équipement annexes des lotissements dans le domaine communal (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Considérant que les associations syndicales des lotissements « L'ARZILLE », « LE DOMAINE DU RIVAGE », « PARCS et JARDINS » ont exprimé le souhait que la commune prenne en charge les voies et équipements communs de leur lotissement,

Considérant que le Conseil Municipal par délibération du 26 octobre 2009 a approuvé la procédure d'intégration des voies et équipements communs des lotissements ci-dessus référencés,

Considérant que le Conseil Municipal par délibération du 12 juillet 2010 a décidé d'accepter le transfert des voies privées et des équipements annexes des lotissements ci-dessus référencés,

Considérant l'enquête publique prescrite le 13 juillet 2010 par arrêté du maire qui s'est déroulée du 6 au 20 septembre 2010 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, qui n'a donné lieu à aucune observation, le commissaire enquêteur a remis son rapport (rapport établi le 23/09/2010) dans lequel il émet un avis favorable.

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur MENNESSON Guillaume, commissaire-enquêteur, en date du 23/09/2010 donnant un avis favorable et vu que les conditions requises pour le classement dans le domaine public communal des voies des lotissements « L'ARZILLE », « LE DOMAINE DU RIVAGE », « PARCS et JARDINS » sont remplies,

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de confirmer l'avis du commissaire enquêteur
- de décider d'une part de transférer dans le domaine public de la commune les voies privées et équipements annexes desservant les lotissements « L'ARZILLE », « LE DOMAINE DU RIVAGE », « PARCS et JARDINS » et d'autre part de transférer dans le domaine privé de la commune l'espace vert cadastré ZL 289
- de l'autoriser ou son adjoint délégué à intervenir dans les actes nécessaires à la prise de possession de ces voies et équipements annexes.

Ci-dessous le détail des voies et équipements par lotissement faisant l'objet du transfert.

#### Lotissement PARCS et JARDINS :

Voirie en m <sup>2</sup> + Espace vert (sur voirie)	Eclairage : nombre de candélabres	Réseaux
Voirie : 1 737 m <sup>2</sup> Cadastre : ZL 254 Espace vert n°2 : 50 m <sup>2</sup> Cadastre : ZL 256 Après reprise, cet espace sera l'objet d'un revêtement qui sera réalisé au vu des travaux engagés par la commune.	5	Eaux usées Eaux pluviales Eau potable Réseaux secs

#### Lotissement DOMAINE DU RIVAGE :

Voirie en m <sup>2</sup> + espaces verts	Eclairage : nombre de candélabres	Réseaux
Voirie : 5 379 m <sup>2</sup> Cadastre : ZL 136 pour 69 m <sup>2</sup> ZL 174 pour 5 244 m <sup>2</sup> ZL 181 pour 66 m <sup>2</sup>	10	Eaux usées Eaux pluviales Eau potable Réseaux secs

#### Lotissement L'ARZILLE :

Voirie en m <sup>2</sup> + Espaces verts en m <sup>2</sup>	Eclairage : nombre de candélabres	Réseaux
Voirie : 1 407 m <sup>2</sup> Cadastre : ZL 288	3	Eaux usées Eaux pluviales

Espace vert n°1 : 869 m <sup>2</sup> * Cadastre : ZL 289 *		Eau potable Réseaux secs
Espace vert n°2 : 759 m <sup>2</sup> Cadastre : ZL 290		

\* espace vert à classer dans le domaine privé de la commune après rétrocession

#### Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### 2. Dénomination de la voie desservant le lotissement « Les HORTENSIAS » (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, à se prononcer sur le choix de dénomination de la voie desservant le lotissement « Les HORTENSIAS ».

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de dénommer la voie qui dessert le lotissement Les HORTENSIAS, «impasse des HORTENSIAS» et de lui donner pouvoir pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier ou à l'adjoint délégué.

#### Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### 3. Désaffectation école du Parc et accord pour mise en vente (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Suite à la délibération du 12 juillet 2010 ayant pour objet la désaffectation de l'école du Parc, Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le représentant de l'Etat par courrier du 5 octobre 2010 informe de son avis favorable à la demande de désaffectation de ces locaux. Dans la même correspondance, il indique que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a émis également un avis favorable à cette désaffectation de locaux.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de procéder à la désaffectation de l'école du Parc ainsi que du principe de sa mise en vente au cas où les locaux intéresseraient des acheteurs potentiels qu'il s'agisse de promoteurs ou d'organismes sociaux en vue de la réalisation d'un projet de foyer résidence pour Séniors non médicalisés sachant qu'il sera demandé au futur acquéreur de préserver la qualité architecturale de ce bâtiment et que Monsieur GONZALES, l'architecte des Bâtiments de France sera associé à ce projet. Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce type d'établissement répond à des besoins de la population locale. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce complexe pourrait avoir des appartements de type T1 à T4 avec des espaces communs tels qu'une salle de restauration, une salle d'animation, des services paramédicaux, ...

Monsieur CHAPUIS fait l'intervention suivante au nom du groupe Agir Ensemble Un Engagement Durable :

*« L'école du Parc fait partie du patrimoine municipal depuis 1929 date de son acquisition par la municipalité de l'époque pour en faire l'école de filles et le musée.*

*Construit en 1609 par la famille BALTAZARD de RIVOIRE, marquis du PALAIS, pour en faire le Couvent des Minimes, ce château brûla en 1755 et fut reconstruit et agrandi en 1758.*

*A la révolution, les moines furent chassés et le couvent vendu à la famille François de BOUBEE.*

*Le 19 novembre 1793, la première Préfecture de la Loire y fut installée, ainsi que le Tribunal. Lorsqu'en 1795 MONTBRISON devint préfecture, la famille de BOUBEE retrouva son bien et la municipalité en fit l'acquisition en 1929 pour la somme de 455 000 francs comprenant le château et les 25 hectares du Parc.*

*Son architecture extérieure et intérieure, la montée d'escaliers, les cheminées et les boiseries anciennes avec le parc en font le plus bel ensemble de FEURS.*

*Vendre ce château à un promoteur privé, c'est perdre beaucoup de notre histoire locale et c'est abandonner une partie du patrimoine de notre ville. Réaliser une résidence pour personnes âgées est nécessaire à FEURS, nous l'avons inscrit dans notre programme mais dans un autre lieu. Ce foyer résidence sera-t-il accessible financièrement à tous les Foréziens compte-tenu du coût d'achat et du coût d'aménagement de ce bâtiment ?*

*Ce bâtiment ainsi que le parc appartiennent au patrimoine architectural et public de la ville de FEURS et doivent rester dans le domaine public.*

*Nous sommes opposés à cette vente et demandons qu'une réflexion soit engagée pour son utilisation future dans le patrimoine municipal, pour en faire notamment soit une Maison des associations, soit pour y installer la Mairie, du fait que celle d'aujourd'hui nécessite un agrandissement et des travaux liés à la sécurité et à l'accessibilité »*

Monsieur le Maire insiste pour dire que la qualité architecturale du projet sera prépondérante dans le choix de l'acquéreur. Monsieur le Maire affirme que son équipe est attachée au patrimoine forézien. Il en veut pour preuve la réhabilitation de la place du 11 Novembre avec la Chapelle des Martyrs et le Monument aux Morts. De plus, il insiste pour dire que parfois les collectivités viennent au secours du patrimoine bâti comme l'a fait la communauté de communes de FEURS en FOREZ avec le rachat de la Maison GUICHARD Avenue Jean JAURES et d'autres fois le secteur privé peut réhabiliter des bâtiments en lieu et place des collectivités le cas présent avec l'école du Parc. Monsieur le Maire précise que la commune serait incapable financièrement de réhabiliter l'école du Parc.

Mady BONNEFOND craint qu'un tel projet ne soit pas financièrement accessible à tout le monde.

Monsieur le Maire lui répond que ce soir le Conseil Municipal n'était pas là pour aborder de telle question mais juste la mise en vente du bâtiment et le projet final sera discuté plus tard avec le ou les acquéreurs. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'un tel projet répond à un réel besoin de la population de FEURS et de ses environs.

Louis CHAPUIS met en garde les conseillers municipaux car suite à la lecture de plusieurs articles dont un dans une revue du BTP, il apparait que certains promoteurs n'ont pas toujours les qualités humaines recherchées dans un tel projet.

Benoît GARDET dit être conscient du coût de l'entretien du patrimoine public mais indique que c'est un honneur pour une ville de ne pas brader son patrimoine et de le garder à son inventaire.

Mady BONNEFOND remarque que dans son programme, la majorité municipale avait parlé de rénover une résidence d'accueil pour les personnes âgées dans une aile du Château du Parc.

Monsieur le Maire lui répond qu'en 2008, il n'avait aucune idée du coût de la réhabilitation car il n'avait pas de services pour l'informer de l'état du bâtiment et qu'avec le recul de la récente rénovation du Château du Palais était une bêtise vu son coût non négligeable pour un résultat pas toujours très fonctionnel pour les usagers ; en conséquence il ne veut plus partir dans une telle réhabilitation.

Benoît GARDET propose de mener une réflexion pour voir les possibles utilisations de cette bâtisse.

Monsieur CHAPUIS remarque que le coût au m<sup>2</sup> du Château du Palais est peu élevé avec 1 650.00 € alors qu'à MONTBRISON pour la nouvelle MJC il est à plus de 2 000.00 €/m<sup>2</sup>.

Paul TRIOMPHE signale qu'à ce jour les bâtiments comme le local périscolaire et la piste d'athlétisme ont eu un coût d'environ 1 000.00 €/m<sup>2</sup> pour les locaux très corrects.

Benoît GARDET répond que l'on ne peut pas comparer les utilisations de ces bâtiments.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et il est précisé que l'objet du vote est d'une part d'entériner l'avis favorable du Préfet et de Monsieur l'Inspecteur pour la désaffectation des locaux et d'autre part d'accepter la mise en vente de l'école.

Monsieur GARDET demande de procéder à deux votes distincts.

Monsieur le Maire refuse.

#### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 7	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

## II. Vie Sociale

### 1. Legs LAFFAY (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Marianne DARFEUILLE rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal doit entériner la liste des personnes désignées par le CCAS de la commune susceptibles de bénéficier du legs LAFFAY.

L'attribution étant nominative, les noms ne seront pas communiqués, mais ils seront à la disposition de toute personne qui en ferait la demande auprès du CCAS de Feurs.

Le montant du legs LAFFAY revalorisé en fonction de l'indice des prix à la consommation publié au mois de mars 2010 (augmentation de 1.19 %) est de 16 792 € soit 4 198 € à répartir par la commune de FEURS. Le solde étant réparti entre les communes du canton de FEURS, la commune de CIVENS et EDF.

Madame DARFEUILLE demande au Conseil Municipal d'approuver le montant ainsi que la répartition proposée.

#### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

## 2. Convention RMI-RSA (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Il est nécessaire de signer une convention à intervenir entre la commune et le département de la Loire dans le cadre du suivi des dossiers RMI-RSA ; celle-ci prendra effet à la date de signature et prendra fin au 31 décembre 2010.

Les objectifs globaux sont les suivants :

- Renforcer la collaboration entre la commune de Feurs et le département de la Loire, dans le cadre de l'accompagnement PLIE.
- Accueillir le bénéficiaire et lui rappeler ses droits et obligations inscrits dans la loi, établir avec lui sous 2 mois maximum un contrat de solidarité actif professionnel énumérant les objectifs et les étapes d'insertion, les engagements réciproques et comportant des actions ciblées pour sa réalisation (emploi, formation...)
- Soumettre ce contrat pour décision à l'expert insertion, l'informer de son évolution et des difficultés éventuelles limitant ou rendant impossible sa mise en œuvre, en utilisant les supports mis à sa disposition par le service Insertion.
- Mettre en œuvre un accompagnement s'exerçant, le cas échéant, avec l'appui de prestations assurées par des opérateurs extérieurs et financées dans le cadre des marchés publics du service Insertion.
- Proposer aux bénéficiaires du RSA des rencontres régulières à un rythme soutenu (1 fois par mois minimum).
- Evaluer la progression du bénéficiaire, actualiser et renouveler le contrat de solidarité actif professionnel jusqu'à la sortie du dispositif ou la désignation d'un autre référent ou la fin des droits et obligations en matière d'accompagnement du bénéficiaire.
- Fournir des évaluations quantitatives et qualitatives à l'activité d'accompagnement, à la contractualisation et au parcours du bénéficiaire, de procéder à des échanges d'informations permettant de renseigner les outils d'information de chacune des parties.
- Transmettre, aux fins de permettre à l'expert insertion de se prononcer sur les propositions de contrat de solidarité actif et de renseigner l'outil informatique du Conseil Général de la Loire, les propositions de contrats de solidarité actif et les éléments d'appréciation et d'évaluation de la situation en utilisant les supports qui lui sont mis à disposition.

Marianne DARFEUILLE propose d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer la convention qui lie la commune avec le Conseil Général.

### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

### III. Ressources Humaines

#### 1. Adhésion au service « hygiène et sécurité » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la LOIRE (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Marianne DARFEUILLE informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités adhérentes au service "hygiène et sécurité" du Centre de Gestion de la Loire ont la possibilité de bénéficier, sur leur demande, de prestations individualisées d'assistance en prévention avec intervention sur site d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

En complément de cette prestation, l'adhésion à ce service et l'activation effective de cette première prestation permet de bénéficier d'une prestation « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et à la documentation spécialisée diffusées sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

Cette adhésion permettra également de proposer des formations à destination des employés de la commune sur le mois de novembre afin d'améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. Madame DARFEUILLE informe l'assemblée délibérante que l'ensemble des chefs de services et d'équipes se sont déjà rencontrés pour être sensibilisés à cette politique de prévention des risques au travail.

Marianne DARFEUILLE propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion pour une prestation d'assistance en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

VI. Finances

1. Attribution subvention « Pass Foncier » (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,  
Vu le décret n° 2009-577 du 20 mai 2009 relatif aux subventions aux collectivités territoriales et à leur groupement soutenant l'accession populaire à la propriété,  
Vu la délibération du 26 octobre 2009 ayant pour objet la mise en place de subventions communales dans le cadre du dispositif d'accession sociale à la propriété « Pass Foncier », soit 10 pour des constructions et 10 pour des achats de logement,  
Vu la délibération du 06 avril 2010 ayant pour objet l'attribution de 3 subventions « Pass Foncier » pour la construction de maisons,  
Vu la délibération du 07 juin 2010 ayant pour objet l'attribution de 5 subventions « Pass Foncier » dont 3 pour la construction et 2 pour l'achat de logement,

Il est proposé d'examiner l'affectation de subventions pour un montant total de 9 000 € selon le tableau ci-dessous :

	Emprunteur	Adresse du domicile actuel	Lieu de l'opération et parcelles cadastrales	Montant de la subvention communale
1	M. TAILHARDAS Ludovic Célibataire	18, lotissement bel air 42210 SAINT LAURENT LA CONCHE	Le Clos des pins Rue de la Minette T3 - 81.32 m2	3 000 €
2	Mme GARRET Cynthia et M. CHAFFANGEON Vincent	5, Place du Puits de l'Aulne 42110 FEURS	Le Clos des pins Rue de la Minette T3 - 78.80 m2	3 000 €
3	M. CHEBANCE François	Les Varennes 42110 PONCINS	Le Clos des pins Rue de la Minette T3 - 79.61 m2	3 000 €

Il est proposé de voter l'octroi des subventions « Pass Foncier » ci-dessus sachant que les crédits sont inscrits au budget à l'article 2042 et que la subvention sera versée :

Pour les constructions : à hauteur de 50 % sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux, du document attestant de l'obtention du prêt à taux zéro majoré ou du « Pass Foncier », et d'un RIB, et le solde à la réception des travaux sur présentation du procès verbal de réception de l'opération,  
pour l'achat de logement : sur la présentation de la copie du titre de propriété.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2. Budget primitif 2011 : Débat d'orientations budgétaires - DOB - (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

En préambule, Monsieur le Maire tient à remercier les adjoints, les conseillers municipaux et les responsables de services pour le travail mené dans le cadre de la procédure budgétaire.  
Paul TRIOMPHE présente le rapport d'orientations budgétaires pour 2011 et explique que ce débat qui concerne les communes de plus de 3 500 habitants a été rendu obligatoire par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il s'agit bien d'un débat et non d'un vote, qui a lieu à partir d'un rapport présentant l'exécution budgétaire de l'exercice précédent, à savoir 2010 et les perspectives pour l'année suivante 2011.

## 2.1) L'exécution budgétaire de 2010 :

### a) Budget général

En 2010, la politique budgétaire de la ville s'est articulée autour de trois priorités :

- la maîtrise des dépenses publiques en mettant d'une part en place une politique de négociation tout en respectant la réglementation en cours et d'autre part en cherchant les pistes d'économie sur le fonctionnement ;
- un recours nul à l'emprunt, permettant de dégager des marges de manœuvre ;
- le gel des taux d'imposition (pas de hausse d'impôts en 2010)

Les dépenses réelles de **fonctionnement** devraient globalement s'élever à 8 236 000 € pour une prévision de 8 020 841 € au BP. Les recettes quant à elles, devraient s'élever à 11 145 178 € pour une prévision au BP de 10 405 876 €.

La différence sur les dépenses provient essentiellement des chapitres 011 et 012 en raison :

- de l'augmentation du budget des services techniques dont environ 200 000 € pour l'entretien de la voirie (réalisation des travaux relatifs aux inondations 2008, travaux de reprofilage en raison de l'état dégradé de la voirie suite aux intempéries de cet hiver, la mise en place de lisses en bois suite à des installations illégales de gens du voyage, le reboisement de 100 arbres),
- du coût des remplacements liés aux arrêts maladies sur le chapitre 012 (en partie compensé en recette au niveau des atténuations de charges) et du recrutement d'agent non prévu au BP.

Concernant les recettes, la différence provient essentiellement du remboursement des bons du trésor (l'inscription des cessions se faisant en investissement malgré la réalisation en fonctionnement).

Pour l'**investissement**, les dépenses réelles devraient être réalisées à hauteur de 5 200 000 €, dont 4 513 000 € pour les chapitres 20, 21 et 23, ce qui représentera un pourcentage de réalisation d'environ 65 %.

Les recettes réelles d'investissement quant à elles devraient s'élever à environ 3 800 000 €.

Quand à la capacité d'autofinancement, elle devrait retrouver le niveau de l'année 2008, après une année 2009 d'exception, soit environ 1 550 000 € (2 115 318.77 € en 2009 et 1 412 913.61 € en 2008).

Les principaux investissements et travaux de fonctionnement ont été les suivants :

#### **- Bâtiments :**

- construction du local périscolaire à l'école Charles Perrault,
- construction de vestiaires à la piste d'athlétisme,
- travaux de mise aux normes dans divers bâtiments,
- toiture du musée,
- réfection de salles de classes,
- changement de chaufferies pour la réalisation d'économies d'énergie.

#### **- Voirie et espaces extérieurs :**

- première tranche pour la création des sentiers « piétons et vélos »,
- rue de l'Arzille,
- aménagement de diverses rues en centre ville : parvis de l'Eglise, rue Jacquemard, place du 11 Novembre et rue du Rozier,
- remise en état de trottoirs et travaux de mise aux normes pour l'accessibilité pour personne à mobilité réduite,
- installation de lisses en bois ;
- parking : Château du Rozier, Château du Palais, rue Camille Pariat, place Guichard, rond point d'Olching, gare routière Stade Rousson,
- installation de sanisette place de la Boaterie,
- amélioration de l'éclairage public au centre ville en vue d'économies d'énergies,
- poursuite de la réhabilitation du quartier de la Boissonnette.

#### **- Cimetière :**

- extension du Columbarium,
- rénovation des murs de l'ancien cimetière.

**- Sécurité :**

- mise en place de la vidéo protection sur la ville de FEURS,
- mise en place de détection anti-intrusion dans la majorité des bâtiments municipaux.

Concernant la vidéo protection Monsieur le Maire informe que les autorités militaires de la gendarmerie du département ont accepté de permettre le déport des caméras au sein de la brigade de FEURS.

**- équipements divers :**

- acquisition de matériels pour la Maison de la Commune et les associations : four, plateaux repas, cellules de refroidissement, sonorisation, vit abris, ...,
- matériel informatique pour les services municipaux,
- divers équipements pour les ateliers municipaux et les salles de sports,
- éclairage Annexe 2 au Stade ROUSSON,
- poursuite de l'installation de l'arrosage intégré en vue d'économie d'eau,
- mobilier pour les services municipaux : musée, maison de la commune, bibliothèque, écoles, château du Palais.

b) Budgets annexes :

L'exécution budgétaire des budgets annexes en 2010 n'a pas connu de bouleversement par rapport aux exercices précédents, hormis le budget du Faubourg Saint Antoine qui en raison de la pause du projet n'a pratiquement pas subi d'opérations comptables.

Au niveau des investissements, on peut noter les réalisations suivantes :

- budget eau :
  - renouvellement des branchements en plomb,
  - renouvellement des réseaux,
  - renouvellement des compteurs d'eau,
  - le changement de la conduite de refoulement entre les deux châteaux d'eau.

Monsieur CHAPUIS demande si un plan de récolement pour les compteurs d'eau est en prévision. Monsieur TRIOMPHE lui répond que oui avec le biais d'un logiciel et que sans cet outil indispensable il est très difficile de travailler. Monsieur CHAPUIS est d'accord avec Monsieur l'adjoint et il le constate au quotidien en regardant les entreprises travailler dans les rues de FEURS.

Soit un taux de réalisation d'environ 32 % en raison de la provision inscrite pour la réhabilitation de la station.

- budget assainissement :
  - construction du laboratoire,
  - remplacement du collecteur du soleillant,
  - renouvellement et l'extension des réseaux
  - le remplacement du centrifugeur pour les boues.

Soit un taux de réalisation d'environ 60 %.

Pour les budgets du centre d'hébergement, il n'y a pas eu d'investissement significatif en dehors du remplacement des chaudières pour des réalisations d'économies d'énergie, quant au budget du transport urbain, il n'a comme chaque année aucun investissement.

c) Dettes et fiscalité

En ce qui concerne la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2010 sera de :

- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| - commune :              | 4 460 532.01 € |
| - eau :                  | 11 656.99 €    |
| - assainissement :       | 11 450.38 €    |
| - centre d'hébergement : | 7 979.61 €     |

Soit une dette consolidée par habitant (population DGF 2010) de 580.99 €.

Au niveau de la fiscalité, pas de hausse de fiscalité en 2010 et passage à la TPU.



## 2.2) Les orientations budgétaires de 2011 :

Ces orientations budgétaires sont présentées après une analyse des orientations de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ.

L'année 2011 verra la poursuite de la politique budgétaire de la municipalité visant à préserver les grands équilibres financiers, tout en offrant aux Foréziens des équipements de qualité et en préparant l'avenir de notre commune. Cette politique budgétaire s'articule autour de quatre axes :

- une gestion rationnelle de la dépense publique vu les contextes économiques nationale et internationale ;
- un recours nul à l'emprunt sur le budget général, hormis si les travaux du barrage commencent en 2011, car ceux-ci seront financés par un emprunt dont l'échéance sera couverte par la redevance versée par l'exploitant du barrage. Concernant le budget de l'eau, un emprunt sera réalisé pour financer la quasi-totalité des travaux de la réhabilitation de la station d'eau potable.
- le maintien des taux d'imposition.
- La réflexion sur le transfert des compétences et sur l'évaluation des charges transférées.

Concernant ce dernier point, Monsieur le Maire remarque que dans les années à venir le paysage des collectivités locales (organisation, compétences, ...) va être bouleversé, c'est ce qu'on appelle la nouvelle gouvernance avec comme objectif avoir le moins d'impôt possible à lever auprès des citoyens.

Pour le **budget général**, les dépenses et recettes de **fonctionnement** devraient s'élever à une somme d'environ 10 600 000 €.

Les recettes sont essentiellement constituées par la fiscalité directe locale (28 %), la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par FEURS en FOREZ à la commune (40 %), les dotations de l'état dont principalement la dotation globale de fonctionnement (13 %), les produits des services (5 %), les revenus du foncier (2.5 %). Concernant les deux premiers postes, Paul TRIOMPHE constate que la recette de la TP est gelée via la TPU et que les dotations de l'Etat sont gelés et risquent même d'être en légère baisse.

Pour l'investissement, dépenses et recettes devraient s'équilibrer aux environs de 3 600 000 €. Parmi les investissements envisagés, les principaux concernent :

- la voirie dont le chemin de la Péchoire, la rue de l'Hôtel de Ville et les trottoirs du centre ville,
- l'éclairage public,
- le renouvellement du matériel des services communaux,
- hygiène, sécurité et embellissement de la commune,
- la réhabilitation générale de la maison de la commune qui est l'endroit le plus fréquenté des Foréziens.

Monsieur le Maire espère en 2012 pouvoir rénover la salle de l'EDEN.

Ces investissements seront financés par :

- l'autofinancement généré sur l'exercice 2011,
- les recettes propres d'investissement (FCTVA et TLE),
- les excédents de l'exercice 2010 (comme sur 2010, un emprunt sera inscrit au moment du BP et supprimé au moment de la reprise des résultats en mars-avril).

Pour les budgets annexes, ils se limiteront à la gestion de l'existant sans modifications substantielles des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Le budget annexe de l'eau enregistrera en investissement :

- la réhabilitation de la station pour un montant estimé à 2 200 000.00 € H.T, financé essentiellement par l'emprunt,
- le renouvellement des branchements en plomb pour environ 230 000 €,
- le renouvellement de réseaux pour environ 200 000 €,
- le renouvellement des compteurs pour environ 40 000 €.

Tous ces investissements seront autofinancés en dehors de la réhabilitation de la station qui sera financée essentiellement par un emprunt.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur le fait que la situation de l'eau et de l'assainissement est compliquée et que les partenaires institutionnels sont difficiles à mobiliser car depuis plusieurs années ils ne sentaient pas de réelle volonté politique.

Concernant le budget assainissement, celui-ci n'aura pas d'opération significative car 2011 sera l'année de l'étude concernant le diagnostic assainissement (schéma directeur) afin de dégager des priorités pour les années à venir.

Pour le budget du centre d'hébergement, l'audit réalisé au cours de l'exercice 2010 devrait engager les premiers travaux de réhabilitation en 2011, mais les montants ne sont pas connus à ce jour.

Le budget du transport urbain n'aura pas d'opération d'investissement, quant au budget du Faubourg Saint Antoine, il est dans l'attente de l'évolution de la 3<sup>ème</sup> phase de cette opération par le promoteur immobilier (pas de calendrier défini à ce jour).

Monsieur GARDET s'étonne que dans la présentation du débat d'orientations budgétaires, il ne soit pas mentionné le gel des dotations de l'Etat pour 3 ans sous prétexte du désengagement de l'Etat. Benoît GARDET cite Jacques PELISSARD, président de l'association des Maires de FRANCE, qui se dit inquiet de l'avenir pour les finances des collectivités locales.

Par ailleurs et suite aux récentes réformes de la fiscalité, Monsieur GARDET demande suite à la suppression de la TP la part de la CET pour la commune et le pourcentage reversé dans le cadre du nouveau mode d'affectation de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire indique qu'il a mal à la tête, qu'il ne comprend rien à la question et qu'il n'a pas envie de se fatiguer ce soir.

Monsieur TRIOMPHE répond qu'avec le passage à la TPU, la dotation est fixée pour 2011 à un peu plus de 4,4 M€ (soit le même montant que 2010) ; de plus il est indiqué que la taxe d'habitation sera sensiblement la même l'an prochain et que c'est la communauté de communes qui est concerné par les nouveaux modes d'attribution de dotations.

Monsieur le Maire rappelle que la question à l'ordre du jour est le DOB et pas le vote du budget primitif 2011.

Monsieur GARDET constate et regrette qu'il y ait un désengagement de l'Etat, « *et fait remarquer que Monsieur le Maire a évoqué la CCFF il a bien le droit de poser une question concernant cette collectivité* ».

Sylvie DESSERTINE demande à ce que le Conseil Municipal ne soit pas le lieu de réunion ou débat politique.

Benoît GARDET lui répond qu'il a le droit de poser des questions et si tel n'était pas le cas il faudrait le lui dire.

Frédéric VOURIOT répond que l'opposition intervient tout le temps et se sert de cette tribune pour faire un débat politique.

Marie-Thérèse GIROUD regrette le manque de respect vis-à-vis de l'opposition municipale et répond à Monsieur VOURIOT « *que cela se voit que vous n'avez jamais assisté aux réunions publiques lorsque nous étions à la place de Monsieur Taite car c'était bien pire qu'aujourd'hui* ».

Monsieur le Maire s'étonne des questions posées en termes de montant des dotations de l'Etat sachant que Monsieur GARDET a été le premier magistrat de la commune pendant 7 ans et qu'il sait très bien qu'en octobre aucune commune ne possède avec précision ce type de renseignement.

### 3. Tarifs 2011 :

#### 3.1) Bibliothèque (rapporteur : Christian VILAIN) :

Monsieur VILAIN propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

CATEGORIE	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Carte enfant, étudiant et portage à domicile dans le cadre des portages de repas	6.80 €	6.90 €
Carte adulte	11.50 €	11.70 €

Carte famille	20.60 €	21.00 €
Classes écoles CCFF	gratuit	gratuit
Classes écoles hors CCFF	gratuit	gratuit
Duplicata de carte	2.00 €	2.00 €
Pénalité de retard par semaine au delà des 3 semaines règlementaires	1.30 €	1.40 €
Photocopie	0.20 €	0.20 €
Heure du conte		1.00 €

Monsieur VILAIN propose également d'accorder :  
une carte d'abonnement annuel enfant pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privée de FEURS rentrant en CE1. Cette carte sera distribuée toutes les années à la rentrée scolaire.  
L'accès à la bibliothèque pour un livre par élève pour les écoles de FEURS et de la Communauté de Communes de Feurs en Forez, à condition que le groupe se déplace au moins une fois dans l'année.

Monsieur VILAIN demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.2) Musée (rapporteur Christian VILAIN) :

Monsieur VILAIN propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS	UNITE	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Plein tarif	Personne	3.00 €	3.00 €
Tarif réduit	Personne	1.50 €	1.50 €
Visite libre groupe adulte	Personne	1.50 €	1.50 €
Visite guidée groupe adulte	Personne	3.00 €	3.00 €
Visite libre groupe enfant	Personne	1.50 €	1.50 €
Visite guidée et ou animation enfant	Personne	3.00 €	3.00 €
Brochure archéologique		2.00 €	2.00 €
Déplacement des collections	demi-journée	25.00 €	30.00 €
Déplacement des collections	journee		50.00 €
Guide des musées		3.00 €	supprimé

Application du tarif réduit pour :

- les enfants et étudiants de 12 à 26 ans,
- les détenteurs du passeport patrimoine,
- les groupes d'adultes en visite libre,
- les groupes scolaires hors de Feurs en visite libre,
- les visiteurs sur présentation du carton d'invitation pour les expositions temporaires, lorsqu'une seule exposition est en place.

Application de la gratuité :

- le deuxième dimanche de chaque mois (animation comprise),
- aux groupes scolaires de FEURS,
- aux enfants de moins de 12 ans,
- aux membres de l'association « les amis du patrimoine »,
- aux étudiants en histoire de l'art et en archéologie,
- aux membres ICOM, professeurs en pré-visite,
- aux accompagnateurs de groupes,

- aux chômeurs et aux personnes au RSA,
- aux correspondants des scolaires de FEURS,
- lors des manifestations culturelles nationales et départementales
- aux donateurs et mécènes.

Monsieur CHAPUIS demande s'il y a une hausse d'environ 1,5 %. Il lui est répondu que oui.

Monsieur VILAIN demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.3) Location des équipements sportifs (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Sylvie MATHIEU propose les tarifs suivants sachant que la gratuité est accordée aux associations foréziennes :

Désignation	Tarifs 2010	Tarifs 2011
<b>GYMNASES</b>		
1 heure	<del>                    </del>	30.00 €
la demi-journée (à partir de la 2 <sup>ème</sup> heure)	85.00 €	88.00 €
la journée	130.00 €	134.00 €
2 jours	200.00 €	206.00 €
3 jours	250.00 €	258.00 €
4 jours	300.00 €	309.00 €
5 jours	350.00 €	361.00 €
6 jours ou semaine	400.00 €	412.00 €
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES NON COUVERTES</b>		
la demi-journée	30.00 €	31.00 €
la journée	50.00 €	52.00 €
2 jours	80.00 €	83.00 €
3 jours	110.00 €	114.00 €
4 jours	140.00 €	145.00 €
5 jours	170.00 €	176.00 €
6 jours ou semaine	200.00 €	206.00 €

Monsieur CHAPUIS demande s'il y a une hausse d'environ 3 %. Il lui est répondu que oui.

Madame MATHIEU demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

### 3.4) Camping Municipal (rapporteur Sylvie MATHIEU):

Madame MATHIEU propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

Désignation	unité	Tarifs TTC 2010	Tarifs TTC 2011
Campeur	jour	2.70 €	2.80 €
Enfant (-de 10 ans)	jour	1.30 €	1.35 €
Animal	jour	2.00 €	2.00 €
Véhicule tourisme	jour	2.40 €	2.50 €
Camping car avec les services	jour	4.70 €	5.00 €
Camping car sans les services	jour	10.00 €	10.50 €
Moto	jour	1.30 €	1.35 €
Emplacement	jour	2.90 €	3.00 €
Véhicule utilitaire	jour	20.50 €	21.00 €
Double essieu	jour	20.50 €	21.00 €
Remorque ménagère	jour	11.50 €	11.50 €
Visiteurs	jour	0.55 €	0.60 €
Plus de 10 ampères	jour	3.20 €	3.30 €
Forfait mobil home	saison	1 300.00 €	1 350.00 €
Forfait caravane	saison	810.00 €	840.00 €
Forfait caravane	mois	155.00 €	170.00 €
Forfait mobil home avec compteur individuel	saison	1 210.00 €	1 210.00 €
Forfait caravane avec compteur individuel	saison	780.00 €	780.00 €
Toile de tente emplacement permanent	mois	30.00 €	30.00 €
Animal	saison	70.00 €	70.00 €
Garage mort (5 mois)	fermeture	150.00 €	150.00 €
2ème carte magnétique	carte	20.00 €	20.00 €
Vidange camping car	vidange	3.00 €	3.50 €
Photocopie	copie	0.20 €	0.25 €
Enlèvement déchets	m3	20.00 €	22.00 €
Cartes postales	carte postale	1.00 €	1.00 €

Sylvie MATHIEU demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

### 3.5) Maison de la Commune (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Madame MATHIEU propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS	TARIFS TTC 2010	TARIFS TTC 2011
Repas abonnés (5 repas minimum par semaine)	7.80 €	8.00 €
Repas occasionnels (moins de 5 repas par semaine)	9.00 €	9.30 €
Repas complet porté à domicile abonné	9.50 €	9.80 €
Repas complet porté à domicile occasionnel	10.50 €	10.80 €
Repas personnel municipal et repas froid	4.00 €	4.15 €
Repas complet (fromage et dessert)	9.50 €	9.80 €

Repas amélioré n°1	12.60 €	13.00 €
Repas centre de loisirs	3.00 €	3.40 €
Repas crèche grands		3.10 €
Repas crèche petits	1.50 €	1.60 €
Repas enfant (jusqu'au 12 ans)	6.15 €	6.30 €
Collation, formule n°1	2.50 €	2.60 €
Collation, formule n°2	4.30 €	4.40 €
Apéritif, formule n°1	2.50 €	2.60 €
Apéritif, formule n°2	4.70 €	4.80 €
Vin rouge	7.80 €	8.00 €
Café, potage, 1/4 de vin	1.50 €	1.60 €
Plat inox l'ensemble	327.00 €	327.00 €
Récipient inox 3 compartiments avec couvercle	88.00 €	88.00 €
Bol à potage	10.60 €	10.60 €
Couvercle	2.00 €	2.00 €
Récipient porcelaine	12.40 €	12.40 €
Etiquette	5.40 €	5.40 €

Les repas non annulés 24H00 à l'avance seront facturés à 100 %, et les repas annulés 48H00 à l'avance seront facturés 50 %.

ELEMENTS	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Période du 1er avril au 30 septembre 2011		
Salle polyvalente, gens de Feurs	290.00 €	300.00 €
Salle polyvalente, gens extérieur de Feurs	330.00 €	450.00 €
Salle des fêtes, 1 salle, gens de Feurs	155.00 €	160.00 €
Salle des fêtes, 1 salle, gens extérieur de Feurs	180.00 €	240.00 €
Salle des fêtes, 2 salles, gens de Feurs	235.00 €	240.00 €
Salles des fêtes, 2 salles, gens extérieur de Feurs	270.00 €	360.00 €
Période du 1er octobre 2011 au 30 mars 2012		
Salle polyvalente, gens de Feurs	345.00 €	355.00 €
Salle polyvalente, extérieur de Feurs	395.00 €	533.00 €
Salle des fêtes, 1 salle, gens de Feurs	206.00 €	210.00 €
Salle des fêtes, 1 salle, gens extérieur de Feurs	247.00 €	315.00 €
Salle des fêtes, 2 salles, gens de Feurs	280.00 €	285.00 €
Salles des fêtes, 2 salles, gens extérieur de Feurs	325.00 €	428.00 €
Période du 1er janvier au 31 décembre 2011		
Salle réunion maison de la commune (tarif pour la demi-journée)	52.00 €	53.00 €
Salle réunion maison de la commune (tarif à la journée)	78.00 €	80.00 €
Salle polyvalente ou salle des fêtes (tarif associations locales)	25.00 €	26.00 €

Apéritif mariage	105.00 €	110.00 €
Salle de restaurant et cuisine pour traiteur	73.00 €	74.00 €
Caution salle des fêtes	330.00 €	330.00 €
Caution salle polyvalente pour utilisation matériel technique (audio et vidéo)	170.00 €	170.00 €
caution maison de la commune, salle polyvalente	170.00 €	170.00 €
Petites salles de la maison de la commune jusqu'à 30 heures (par heure)	10.50 €	15.00 €
Petites salles de la maison de la commune à partir de la 31ème heure (par heure)	5.50 €	7.50 €
Utilisation des locaux de la maison de la commune pour exposition (forfait)	40.00 €	41.00 €
Main d'œuvre technicien (heure)	30.00 €	32.00 €

Sur les tarifs des locations de salles, il est proposé de reconduire :

- le demi-tarif pour les employés municipaux,
- la gratuité des petites salles pour les associations de FEURS dans le cadre de réunions,
- la gratuité de l'ensemble des salles pour les réunions politiques,
- la gratuité de la salle polyvalente de la maison de la commune pour l'association UNIVERSITE POUR TOUS.

Sylvie MATHIEU demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.6) Centre d'hébergement (rapporteur Sylvie MATHIEU) :

Sylvie MATHIEU propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

Eléments		TARIFS TTC 2010	TARIFS TTC 2011
groupes (plus de 9) associatifs et écoles : par personne et par nuit	de 10 à 100 nuits	10.00 €	10.20 €
	de 100 à 1000 nuits	9.50 €	9.70 €
	plus de 1000 nuits	9.00 €	9.20 €
	draps + couvertures	3.00 €	3.00 €
	location couvertures	2.00 €	2.00 €
individuel et entreprises	par nuit et par personne	13.00 €	13.25 €
	par mois, Salariés-étudiants	180.00 €	185.00 €
	par mois, étudiants sans ALS	150.00 €	155.00 €
salle de réunion (location sans hébergement)	Journée	78.00 €	80.00 €
	1/2 journée	52.00 €	53.00 €
cuisine location pour gestion libre	petit déjeuner	1.00 €	1.00 €
	petit déjeuner + 1 repas	2.00 €	2.00 €
	petit déjeuner + 2 repas	3.00 €	3.00 €
petits déjeuners et	petit déjeuner	4.50 €	4.50 €

collations	collation	3.00 €	3.00 €
------------	-----------	--------	--------

Sylvie MATHIEU demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.7) Occupation du domaine public (rapporteur : Frédéric VOURIOT) :

Monsieur VOURIOT propose les tarifs suivants :

désignation	unité	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Les 10 premiers	forfait	gratuit	gratuit
à partir du 11 <sup>ième</sup>	m2	5.00 €	5.25 €

Monsieur VOURIOT demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.8) Petit Forézien (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Marianne DARFEUILLE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

FORMAT	Tarifs publicité 2011 (entre parenthèse les tarifs 2010)		Tarifs publicité pour numéro spécial comice 2011			
	Pages intérieures	4 <sup>ème</sup> de couverture	Pages normales			
			Tarifs pour abonnés à 11 numéros consécutifs		Tarifs pour non abonnés à 11 numéros consécutifs	
			Pages intérieures	4 <sup>ème</sup> de couverture	pages intérieures	4 <sup>ème</sup> de couverture
colonne 1/4 (l 6,0 x h6,5)	61.00 (60.00)	80.00 (80.00)	76.00 (75.00)	100.00 (100.00)	152.00 (150.00)	202.00 (200.00)
colonne 1/2 (l 6,0 x h 13)	96.00 (90.00)	125.00 (120.00)	120.00 (110.00)	156.00 (145.00)	240.00 (220.00)	319.00 (290.00)
bandeau (l 19 x h 6,5)	149.00 (145.00)	194.00 (190.00)	186.00 (185.00)	242.00 (240.00)	372.00 (370.00)	495.00 (480.00)
bandeau 1/2 (l9 x h 6,5)	79.00 (75.00)	103.00 (100.00)	99.00 (95.00)	129.00 (125.00)	198.00 (190.00)	263.00 (250.00)
bandeau 2/3 (l12,5 x h 6,5)	99.00 (100.00)	130.00 (130.00)	125.00 (125.00)	165.00 (165.00)	250.00 (250.00)	330.00 (330.00)
rectangle (l 12,5 x h 10)	149.00 (145.00)	non disponible	187.00 (185.00)	non disponible	374.00 (370.00)	non disponible
1/2 page (l 19 x h 14)	196.00 (190.00)		245.00 (240.00)		490.00 (480.00)	
1 page (l 19 x h 27,5)	289.00 (280.00)		361.00 (355.00)		722.00 (710.00)	

Il est rappelé que les abonnés à l'année bénéficient de la 11<sup>ème</sup> annonce gratuite au format habituel (en dehors du numéro du comice).



Tarifs des petites annonces		
Eléments	Tarif 2010	Tarif 2011
Petite annonce d'environ 4 lignes	7.00 €	8.00 €

Madame DARFEUILLE demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.9) Cimetière (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Marianne DARFEUILLE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

Désignation	TARIFS 2010	TARIFS 2011	observation
Concession 50 ans	172.00 €	175.00 €	tarif au m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	102.00 €	104.00 €	tarif au m <sup>2</sup>
Concession 15 ans	70.00 €	71.00 €	tarif au m <sup>2</sup>
Location caveau ville	0.35 €	0.40 €	tarif par jour
Taxe funéraire	42.00 €	43.00 €	Par inhumation
Jardin du souvenir	Frais de gravure	Frais de gravure	A la charge du concessionnaire
Columbarium 15 ans 2 places	310.00 €	320.00 €	non compris frais de gravure
Columbarium 15 ans 4 places	620.00 €	640.00 €	
Columbarium 10 ans 2 places	200.00 €	206.00 €	
Columbarium 10 ans 4 places	400.00 €	412.00 €	
Cave-urne 15 ans 4 places	620.00 €	640.00 €	non compris frais de gravure et prix du terrain (se reporter au tarif des concessions)
Cave-urne 10 ans 4 places	400.00 €	412.00 €	

Madame DARFEUILLE rappelle que conformément à la délibération du 11 décembre 2000, ces recettes sont réparties de la façon suivante :

2/3 sur le budget de la commune,  
1/3 sur le budget du CCAS.

Madame DARFEUILLE demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.10) Location des salles à l'Espace Emploi Formation (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Salle de réunion (journée)	42.00 €	44.00 €
Salle de réunion (1/2 journée)	21.00 €	22.00 €
Bureau (journée)	21.00 €	22.00 €
Bureau (1/2 journée)	11.00 €	12.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.11) Transport Urbain (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

Désignation	TARIFS 2010	TARIFS 2011
le ticket	0.55 €	0.60 €
le carnet de 12 tickets	5.50 €	6.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

3.12) Prestations Techniques (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Paul TRIOMPHE propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS	unité	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Véhicules légers avec chauffeur	heure	30.00 €	42.00 €
Véhicules lourds avec chauffeur	heure	36.00 €	52.00 €
Tracteur avec chauffeur	heure	25.00 €	52.00 €
Cylindre vibrant avec chauffeur	heure	25.00 €	52.00 €
Tractopelle avec chauffeur	heure	41.00 €	52.00 €
Epareuse avec chauffeur	heure	38.00 €	52.00 €
Compresseur avec chauffeur	heure	22.00 €	52.00 €
Manitou avec chauffeur	heure	30.00 €	52.00 €
Balayeuse avec chauffeur	heure	50.00 €	90.00 €
Main d'œuvre service opérationnel	heure	30.00 €	32.00 €
Bureau d'étude	heure	38.00 €	50.00 €
Location d'une benne	jour	50.00 €	60.00 €
Location d'un WC chimique	manifestation	110.00 €	supprimé
Récupération chien errant pour la 1 <sup>ère</sup> fois	chien		50.00 €

Participation pour non réalisation d'aires de stationnement	Place	13 000.00 €	13 500.00 €
---	-------	-------------	-------------

Pour le tarif des chiens errants, il est proposé 100.00 € pour la deuxième récupération d'un chien errant et 150.00 € à partir de la troisième intervention pour le propriétaire concerné.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 7	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### VII. Questions diverses :

- Ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle du 8 Mai : Avant de donner la parole à l'opposition municipale qui a demandé de mettre cette question à l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique que depuis la rentrée Sylvie DELOBELLE et le service des affaires scolaires ont été alertés sur la situation de 94 élèves pour 3 classes. En conséquence, la Municipalité après avoir rencontré des parents d'élèves a fait un courrier à Monsieur VIGNOUD le 22 septembre, l'Inspecteur Académique, pour lui demander d'ouvrir un poste dans cette école. Suite à ce courrier, il y a eu une rencontre le 28 septembre avec l'I.E.N de FEURS, Monsieur FERRAUD, un conseiller pédagogique de l'inspection, la directrice de l'école maternelle, Mlle DUBIEN et les parents d'élèves PEEP, FCPE et non affiliés. Suite à cette rencontre l'I.E.N a expliqué qu'il n'avait aucun moyen en termes de poste au vu de la carte scolaire du département et qu'il y avait d'autres situations plus prioritaires sur la LOIRE. Cependant l'équipe de l'inspection de FEURS a immédiatement mis une enseignante deux fois par semaine en supplément (les mardis et jeudis) à l'école pour soulager l'équipe éducative de l'école maternelle du 8 Mai. Monsieur le Maire explique que c'est la classe de Petite Section qui connaît la situation la plus critique avec les matins 34 élèves et 8 les après-midi. La semaine dernière, Monsieur le Maire a eu des parents au téléphone pour leur indiquer son soutien (qui s'est traduit par la présence de Mme DARFEUILLE à l'action symbolique des chaises avec des numéros) et il a été décidé d'adresser à Monsieur VIGNOUD un courrier commun mairie et parents d'élèves. Suite à ce rappel sur la situation à l'école maternelle du 8 Mai, Madame GIROUD lit le communiqué suivant au nom du groupe Agir Ensemble Un Engagement Durable :  
*« Après une pétition qui a recueilli 97 signatures et deux rencontres avec les représentants l'inspection d'académie, les parents d'élèves de l'école maternelle du 8 mai se sont mobilisés le jeudi 21 octobre pour demander l'ouverture d'une quatrième classe. Cette école accueille aujourd'hui 94 élèves dont 34 en petite section avec 4 enfants handicapés. C'est beaucoup trop pour une seule enseignante si l'on veut aider chaque enfant à devenir autonome, à s'approprier des connaissances. Ce n'est pas un renfort provisoire d'une enseignante remplaçante deux fois par semaine qui suffit. De plus cette personne est susceptible d'être appelée pour des remplacements dans d'autres écoles. Nous demandons que par délibération prise aujourd'hui le conseil municipal affirme sa solidarité avec les Parents d'élèves et demande l'ouverture d'une quatrième classe à l'école maternelle du 8 mai ».*  
Monsieur CHAPUIS fait part aux conseillers municipaux du désappointement des D.D.E.N qui n'ont pas été contactés sur ce problème. Monsieur le Maire dit ignorer que les parents ou les enseignants ne les aient pas contactés et il se propose de le faire personnellement et rapidement.  
Il est décidé que le Conseil Municipal délibère pour affirmer la solidarité de l'assemblée délibérante avec les parents d'élèves et pour demander l'ouverture d'une quatrième classe à l'école maternelle du 8 Mai.
- Inauguration de la piste d'athlétisme le samedi 30 octobre 2010 à 11h.
- Inauguration du Château du Palais le samedi 20 novembre 2010 à 10h.
- Cérémonie du 11 Novembre 2010 à 11h.
- Prochain Conseil Municipal : le lundi 22 novembre 2010 à 19h.

#### VIII. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2008.

70	14/09/2010	Signature d'un avenant au marché de fournitures « Compteurs d'eau potable de première prise et de têtes émettrices radio » à la société SAPPEL pour un montant de 432.00 € HT
	20/09/2010	Placement de fonds provenant de : - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € soit un montant total de 2 142 829.30 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 142 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 29/09/2010 au taux de 0.26 %
71	21/09/2010	Signature d'un avenant au marché relatif aux Prestations d'Assurances à la SMACL pour assurer le système de vidéo-protection nouvellement installé pour une cotisation annuelle de 2 143.76 € HT
72	22/09/2010	Signature d'un marché de prestations intellectuelles « Diagnostic de fonctionnement et schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectifs » à la société AEC à Vichy pour un montant de 63 550.00 € HT
73	27/09/2010	Signature d'un marché de travaux « aménagement de la place du 11 Novembre et rue du Rosier » à la société EUROVIA DALA à Riorges pour un montant de 21 737.50 € HT
74	30/09/2010	Signature d'un marché de prestations intellectuelles « Mission d'expertise du barrage de Feurs » à la société ISL à Lyon pour un montant de 29 155.80 € HT
75	04/10/2010	Signature d'un marché de fournitures « Fourniture et pose de produits funéraires en granit et de dalles de finition au sol autour des monuments » à la société BONNA SABLE à Loyette (01) pour un montant de 21 004.00 € HT
76	06/10/2010	Signature d'un marché de travaux « Installation de systèmes d'alarmes intrusion dans les bâtiments communaux » à la société Automatic Alarm Rhône Alpes à la Talaudière pour un montant de 36 819.91 € HT
77	13/10/2010	Signature d'un marché de travaux « Construction d'un hangar de couverture d'une aire de stockage des boues » à la S.A. Intrabois à St Marcellin en Forez pour un montant de 74 120 € HT
78	18/10/2010	Signature d'un marché de fourniture « Renouvellement de l'unité de déshydratation des boues de l'usine de dépollution des eaux usées » à la SAUR à Montbrison pour un montant de 8 931.00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 2 novembre 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Denise FAFOURNOUX

Jean-Pierre TAITE